UNIVERSITÉ DE FRANCHE-COMTÉ

DÉLIBERATION N°2021-22_066
de la Commission de la formation et de la vie universitaire
de l'université de Franche-Comté

Séance du jeudi 3 mars 2022

11. VALIDATION des demandes d'ouverture à l'alternance pour l'année universitaire 2022-2023.

La délibération étant présentée pour DÉCISION.

Effectif statutaire : 40 Membres en exercice : 39 Quorum : 20 Membres présents : 16 Membres représentés : 11 Total : 27	Refus de vote : 0 Abstention(s) : 0 Suffrages exprimés : 27 Pour : 27 Contre : 0

Les membres présents et représentés de la commission de la formation et de la vie universitaire de l'université de Franche-Comté, après en avoir délibéré, approuvent les demandes d'ouverture à l'alternance pour l'année universitaire 2022-2023.

Besançon, le 4 mars 2022

La présidente de l'Université de Franche-Comté,

Marie-Christine WORONOFF

UNIVERSITÉ UFC DE FRANCHE-COMTÉ

Annexes / Pièces jointes :

- Dossiers de demandes d'ouverture à l'alternance
- Synthèse_retour-dossiers.xls